

“ Le Saint-Père remercie les évêques assemblés à l'occasion du jubilé épiscopal d'Ottawa, pour le sentiment filial qu'ils expriment et de tout son cœur bénit l'éminent archevêque et ceux qui l'entourent.

(Signé) M. CARD. RAMPOLLA.

“ Et ceux qui l'entourent ” c'est bien vague ; mais, enfin, il y avait une chance que les marmitons et les déboucheurs de bouteilles attrapassent un fragment de la précieuse bénédiction, et que par leur contact avec le vulgaire ils nous en fassent tous profiter dans une proportion congrue.

UNE PIERRE DANS LA MARE

Dans notre dernier numéro nous annoncions que la commission française du budget avait voté la suppression de l'ambassade du Vatican. Elle en a fait d'autres, cette commission. Elle a, notamment, décrété la laïcisation des services pénitentiaires, ce qui va faire du bien aux instituteurs chargés de famille, et la suppression des traitements aux vicaires. C'est un pas vers l'abolition du budget des cultes, ce qui dégrèverait le budget général de la jolie somme de 50 millions de francs.

Si cette somme était nécessaire pour faire boire et manger les servants et les desservants du culte, il ne conviendrait pas de lésiner ; mais la moyenne qui revient à chaque prêtre n'étant que de 1000 fr. par an (\$200) ce n'est vraiment pas la peine de payer si cher une platée d'os après lesquels il n'y a rien à ronger. 50,000,000 de francs partagés entre 50,000 prêtres, cela devrait faire 1000 fr. par tête, mais si l'on tient compte que les évêques et archevêques reçoivent un traitement variant de 10,000 à 15,000 francs ; si l'on considère que les vicaires généraux émargent pour 3,500 et 4,500 francs, on se rendra compte de la somme tout à fait insuffisante qui revient aux simples curés de campagne, la masse et la portion la plus intéressante du clergé.

Comment vivent-ils ? se demandera-t-on.

Mais avec le casuel, tout bonnement. Et vous pouvez croire que ce casuel est plus que suffisant pour les empêcher de maigrir, même pendant le carême.

En somme, le budget des cultes, du moins le chapitre qui comporte les *salaires* du personnel officiant, ne représente qu'un principe et ne répond à aucun besoin. Sa suppression soulagerait les contribuables et ferait grand plaisir à l'immense majorité des prêtres, qui cependant pousseront des cris d'écœurés lorsqu'on la décrètera.

Toujours la prunelle de Jésus.
